

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°32 - décembre 2023

# Une histoire des règles en Occident

Synthèse du livre de Lorraine Daston  
*Rules. A short history of what we live by*

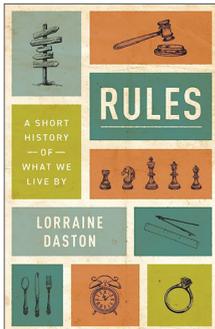
leDoTank

en partenariat avec



# Synthèse rédigée par **Raphaël GIALDINI,**

ENS Paris-Saclay, à partir de :



Lorraine Daston – *Rules. A short history of what we live by* – Princeton University Press – 2022

Lorraine Daston est une historienne des sciences américaine. Co-directrice de l'Institut Max-Planck d'histoire des sciences à Berlin, elle est considérée comme une autorité en histoire scientifique et intellectuelle de la période moderne. En 1993, elle est nommée membre de l'Académie américaine des arts et des sciences.

---

## La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

# Une histoire des règles en Occident

## Avant-propos

La RSE est un discours porteur de règles nouvelles dont le statut normatif n'a rien d'évident. Les règles qui la constituent (l'obligation d'information environnementale, par exemple) sont en effet des produits de la *soft law* internationale, aussi bien que des obligations volontairement souscrites par les entreprises elles-mêmes. Elles se situent à la frontière entre droit souple et droit dur, à la jonction entre hétérorégulation et autorégulation.

En fait, il est possible de défendre la thèse voulant que la RSE soit un discours normatif caractéristique du nouveau type de règles que développe l'époque contemporaine, à savoir des normes hybrides, dont le statut normatif est volontairement indéterminé, ou, en tout cas, éloigné du modèle classique de la loi étatique. Pour le comprendre, l'ouvrage que le présent *Lu pour vous* entend synthétiser est d'un grand secours. Il y est en effet question de normes, de règles, de lois et, plus précisément, de la manière dont ces différents concepts ont été conçus en Occident.

L'intérêt d'une telle démarche est de montrer qu'une notion en apparence aussi universelle que celle de règle (*rule*) n'est pas dénuée d'historicité mais a pu revêtir des figures fort diverses, chacune d'entre elles engageant un type de normativité spécifique.

# Introduction

On ne peut que constater l'omniprésence des règles. Nous rencontrons celles-ci partout dans notre vie ordinaire : enfant, la famille et la salle de classe sont leurs principaux vecteurs, puis vient le monde du travail, avec ses procédures et ses organigrammes, qui ne sont pas sans évoquer ce monde des règles qu'est l'armée. D'une manière plus insidieuse, les règles se rappellent également à notre bon souvenir lorsque vient le moment de se vêtir pour une occasion particulière, ou simplement de sortir de chez soi (ne parle-t-on pas, justement, de *Diktat* de la mode ?), lorsque des sentiments ou des gestes spécifiques sont attendus de nous, par exemple au cimetière, à l'Église ou lors d'une cérémonie hautement ritualisée... Il y a aussi des règles codifiées de manière expresse : code du travail, code de la route, *etc.* Au-delà de leur caractère latent ou manifeste, des fonctions fort différentes peuvent échoir à ces règles : discipliner, interdire, trancher des litiges, sans parler des exceptions qu'elles souffrent parfois... de sorte que les classer apparaît comme relevant d'une impossible gageur. Autrement dit, poser la question de savoir à *quelles règles obéissent les règles* semble sinon impossible, du moins un peu vain.

C'est pourtant un tel défi que relève courageusement le dernier ouvrage de l'historienne des sciences Lorraine Daston en proposant une histoire des règles en Occident, qui s'étend de l'Antiquité à la période contemporaine. Cette histoire porte sur la manière qu'on eut les occidentaux de penser la nature des règles et sur la façon dont celles-ci ont été effectivement appliquées par eux. De façon plus générale, ce livre s'inscrit dans un programme de recherche de vaste ampleur, qui s'assigne de faire la généalogie des grandes catégories de l'entendement scientifique occidental (observation, preuve, expérience, objectivité, *etc.*) et qui se déploie dans le cadre de l'Institut Max-Planck d'histoire des sciences de Berlin.

# 1.

## Règles « épaisses » et règles « fines »

Le premier chapitre établit le cadre théorique de l'ouvrage. Daston y oppose, d'une manière transversale, les règles « épaisses » (*thick rules*) aux règles « fines » (*thin rules*).

Une règle est dite « épaisse » lorsque qu'elle peut être appliquée à une multitude de situations en raison de son caractère général et adaptable. Une telle règle repose sur des exemples canoniques et fait systématiquement l'objet d'un travail de mise en adéquation avec la situation qu'elle doit régler, raison pour laquelle elle suppose de la part de celui qui l'applique cette qualité psychologique spéciale qu'est la prudence, laquelle permet d'articuler expérience et jugement en vue d'adapter la généralité abstraite de la règle aux particularités des circonstances. Le modèle constitue la règle épaisse par excellence, souvent sous les traits d'un maître exemplaire ou d'une œuvre de référence. Daston rappelle en ce sens que les langues occidentales ont longtemps utilisé le même mot pour dire à la fois la « règle » et le « modèle », on peut ici penser au grec *paradeigma* (paradigme) qui emporte cette double dimension de normativité et d'exemplarité, ce nouage sémantique ayant perduré de l'Antiquité jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au contraire, une règle « fine » ne souffre pas d'exception et ne laisse aucune place à l'interprétation ou à l'adaptation aux circonstances. À la fois spécifique dans sa formulation et rigide dans son contenu, son exécution peut aussi bien être confiée à des humains qu'à des machines. Aussi la règle fine la plus caractéristique de son genre est-elle l'algorithme, qui consiste en une série d'opérations simples dont l'exécution est indifférente au contexte et qui ne suppose ni jugement ni expérience pour être exécutée.

La principale différence entre règle épaisse et règle fine consiste ainsi dans la marge d'incertitude que l'une et l'autre incorporent dans leur fonctionnement : importante pour la règle épaisse, quasi-inexistante pour la règle fine.

La thèse historique portée par Daston dans l'ouvrage veut que l'on soit passé, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un monde incertain dominés par des règles épaisses à un monde standardisé gouverné par des règles fines. C'est au cours de cette période décisive que le mot de « règle » aurait perdu son sens ancien de « modèle », que le jugement en même temps que l'expérience, qualités morales autrefois réputées décisives dans la mise en œuvre des règles, se seraient vus accusés d'arbitraires au nom du fait qu'ils déformeraient cela même qu'ils sont censés appliquer avec servilité, enfin, que des opération intellectuelles aussi importantes que le discernement, le raisonnement par analogie et l'intuition, auraient été disqualifiés dans leur prétention à régir le rapport de l'esprit aux règles. Ces anciennes procédures auraient ainsi été remplacées par l'exigence mathématique d'exactitude et les juges sages de l'ancien temps par nos modernes bureaucrates. De cette façon, dans quelques « îlots uniformes, stables et prédictibles<sup>1</sup> », le rêve d'une vie ordonnée par des règles univoques et rigides aurait pris corps.

---

1. L. Daston, *Rules. A short history of what we live by*, Princeton University Press, 2022, p. 273. On peut penser ici à l'armée, à l'État, au monde du travail capitaliste naissant, etc.

## 2.

# Du monde de l'incertitude au monde de la précision

Dès le deuxième chapitre, Daston détaille la manière dont les Occidentaux ont pensé les règles avant la bascule des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Pour ce faire, elle part d'une analyse des racines étymologiques du mot « règle », en montrant que celui-ci désigne d'abord, à la fois en grec (*kanon*) et en latin (*regula*), des tiges droites servant à mesurer et à tracer, comme le font encore nos « règles » d'écolier, d'ingénieur et d'architectes. Plus précisément, ces deux termes recouvrent : « une précision méticuleuse et souvent mathématique ; des modèles ou des motifs à imiter ; des lois ou des décrets<sup>2</sup> ». L'auteure s'arrête ensuite sur la *Règle* de Saint Benoît dont l'importance ne peut être négligée si l'on a à l'esprit qu'elle a servi de « constitution fondatrice » à « toutes les communautés monastiques de la chrétienté occidentale<sup>3</sup> ». Cette règle est tout à fait représentative des « règles épaisses » d'avant les XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles dans la mesure où, en plus des 73 préceptes qui la composent, elle enjoint l'abbé en charge du monastère au discernement. Celui-ci doit être, est-il écrit, « la règle de Règle : le modèle vivant d'une vie sainte<sup>3</sup> ». On trouve ainsi illustré, de manière exemplaire, le sens et l'usage de la « règle » comme modèle de vie adaptable aux circonstances.

Le troisième chapitre se penche sur les arts mécaniques, terme sous lequel on regroupait sous l'Ancien régime toutes les pratiques supposant un investissement corporel significatif. De la fin du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces arts, autrefois réputés non scientifiques et, pour cette

---

2. *Ibid.* p. 24.

3. *Ibid.* p. 34.

raison, soigneusement distingués des arts libéraux (le *trivium* : rhétorique, dialectique, grammaire, et le *quadrivium* : musique, arithmétique, astronomie, géométrie), sont peu à peu envisagés comme situés à la rencontre de la science et de l'artisanat, combinant intelligence théorique et dextérité pratique. Ils font alors l'objet d'un lent processus de codification dont l'*Encyclopédie* (sous-titré *Dictionnaire raisonné des sciences et des techniques*) sera l'aboutissement ultime. Les arts mécaniques comptent en leur sein des items aussi hétéroclites que la cuisine, la menuiserie, la peinture, la navigation, la chasse, le jardinage, l'architecture, la pharmacie, la politique, l'imprimerie, le commerce, etc. À l'époque moderne, ces différents arts vont devenir le matériau de manuels visant à dégager, pour chacun d'eux, les « règles de l'art » auxquelles ils doivent être soumis. Comme Daston se plaît à le souligner, ces règles sont encore des règles « épaisses » ; elles rationalisent des pratiques anciennes sans pour autant en faire de véritables sciences – il y a toujours une part d'expérience et de jugement dans l'application de ces règles, un nécessaire « coup de main » à prendre – et sont générales sans être universelles. Daston étudie par exemple les écrits de Vauban sur l'« art de la guerre », en particulier ses thèses sur la manière de mener rationnellement une guerre de position, ainsi que les premiers manuels de cuisine, qui apparaissent à la même époque et qui relèvent, bien que dans un tout autre domaine, d'un même effort de codification.

Dans le quatrième chapitre, il est question de la naissance des algorithmes modernes au XVIII<sup>e</sup> siècle, lesquels constituent l'un des premiers exemples historiques de règle fine. Auparavant, explique Daston, les algorithmes étaient avant tout des techniques pratiques de calcul et d'apprentissage, bref, des outils pédagogiques non élaborés pour eux-mêmes. Plus généralement, les mathématiques n'étaient pas encore un système de règles abstraites, clos sur lui-même et pensé comme

auto-fondé, mais un ensemble de problèmes concrets (on se demandait, par exemple, comment trouver la quadrature d'un cercle) dont les solutions devaient être mémorisées comme pour n'importe quel art. Aussi, lorsqu'un élève se trouvait confronté à un cas nouveau nécessitant le recours aux mathématiques (figures ou nombres), était-il forcé de raisonner, non pas de manière déductive, à partir de règles abstraites, mais par analogie, en transposant des solutions connues à partir de cas semblables, à la manière d'un bon juge. D'une manière éclairante, Daston écrit en ce sens que « le trop-plein de spécificités encourage un type propre de généralité<sup>4</sup> ».

Le cinquième chapitre montre pour sa part que ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'émergence de projets de calcul de vaste ampleur, par exemple en astronomie, que les savants ont pris l'initiative de segmenter les calculs mathématiques en une suite d'opérations simples, d'abord déléguées à des travailleurs moins qualifiés, conférant ainsi aux algorithmes la forme mécanique qu'on leur connaît aujourd'hui. L'ultime pas permettant de confier ces calculs simplifiés à des machines sera franchi par le mathématicien et ingénieur Charles Babbage à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle. Si la première machine à calculer vraiment robuste n'est conçue qu'en 1870, tout le XIX<sup>e</sup> siècle verra néanmoins fonctionner le tandem humains-machines (Daston note que ce sont surtout des femmes qui recevront ce rôle peu valorisant de calculateur humain). Au contraire des anciennes règles épaisses dont l'application supposait des qualités de discernement, on ne demandera plus aux calculateurs humains, chargés d'assister les machines à calculer, que d'être dociles, soit de penser le moins possible pour éviter toute erreur due à la distraction ou à la réflexion.

---

4. *Ibid.* p. 105.

### 3.

## Lois, règles, règlements

Dans le sixième chapitre, Daston met en place le triplet *lois-règles-règlements* afin de saisir l'enchaînement historique de différents types de règles du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que les hiérarchies changeantes qui vont s'instaurer entre elles. Ces trois formes de règles sont tout d'abord nettement hiérarchisées par les Modernes. Au sommet de la pyramide, on trouve la loi (*law*), qui règne sur un ordre de réalité déterminé (loi de la nature, loi de l'État, *etc.*) et qui n'est pas censée évoluer. Les lois sont ainsi données comme « générales dans leur formulation, larges dans leur juridiction et augustes dans leur autorité<sup>5</sup> ». Viennent ensuite les règles (*rules*) à la fois plus détaillées dans leur formulation, plus circonscrites dans leur application et plus nombreuses. Enfin, les règlements (*regulations*), encore plus détaillés, circonscrits et multiples. C'est essentiellement à l'étude de l'essor de ces règles du troisième type que ce chapitre se consacre. En effet, au contraire des lois, les règlements sont des « règles en action<sup>6</sup> », manière de dire qu'ils saisissent étroitement la spécificité des contextes et des comportements qu'ils ont pour but de normer.

À en croire Daston, tandis que les lois auraient eu tendance à passer à l'arrière-plan avec l'entrée dans la modernité, les règlements, eux, n'auraient cessé de proliférer, au point de devenir le nouvel archétype de ce qu'est une règle ! Selon elle, trois phénomènes conjoints permettent de rendre compte de cette montée en puissance des règlements : (1) la volonté de réguler la consommation ostentatoire des élites au moyens de règlements visant à limiter leurs dépenses, toujours plus nombreux et

---

5. *Ibid.* p. 151.

6. *Ibid.* p. 154.

précis, de la fin du XIII<sup>e</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; (2) le caractère anarchique et insalubre du Paris populaire des Lumières, auquel se sont attachés nombre de règlements de police à caractère hygiénistes ; (3) la nécessité au XIX<sup>e</sup> siècle, pour stabiliser une population nationale culturellement hétérogène, de réglementer l'orthographe, par exemple en France et en Allemagne. On pourrait ajouter l'essor de l'industrie et la place importante des règlements d'usine dans la disciplinarisation des corps paysans en corps ouvriers.

Finalement, avec le septième chapitre, Daston revient sur deux grands types de lois chers aux Modernes : les « lois de la nature », que la science découvre et qui gouvernent l'univers physique et biologique, et les « lois naturelles », censées régir le comportement des humains à l'état sauvage. Or, note l'auteur, malgré un vocabulaire en apparence unitaire, les Occidentaux n'ont en fait jamais cessé de séparer ces deux espèces de lois. Si elles pouvaient apparaître semblable aux contemporains de par leur degré de généralité et leur fonction d'unification du divers, ce sont surtout leurs différences qui retenaient l'attention. De fait, le terme de « loi », issu du langage juridique, leur semblait mal convenir au type de normativité propre aux phénomènes naturels, lesquels, s'ils « obéissent » à des formes de régularités objectivables, ne le font pas, au contraire des humains, sur un mode délibéré et conscient. L'intérêt de maintenir une proximité lexicale entre ces notions était avant tout d'ordre théologique, en parlant toujours de « loi », quel que soit le phénomène étudié, on pouvait expliquer à partir d'un même mot toutes les régularités du monde en les référant à l'unité d'un même auteur : Dieu, souvent campé en monarque tout puissant, donc en législateur.

## Conclusion

Au terme de ce parcours, on comprend que la notion de « règle », aussi évidente qu'elle puisse sembler de prime abord, enferme en réalité une profondeur historique. L'ouvrage de Daston permet de la faire apparaître au grand jour en proposant une sorte de taxonomie des grands types de règles qui se sont succédées et articulées au long de l'histoire occidentale. Une telle entreprise de classification et d'historicisation ne peut qu'être salutaire dans un contexte, celui de nos sociétés modernes, où le paysage normatif s'est considérablement complexifié, pour ne pas dire brouillé. Aussi, l'ouvrage de Daston peut-il recevoir une fonction de memo, en nous rappelant que les règles auxquelles nous sommes confrontées ne revêtent ni les mêmes fonctions, ni n'ont les mêmes propriétés !





# À propos

## LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

### Contact leDoTank

Lorraine HARRIS  
Déléguée Générale  
Lorraine@ledotank.com

## Nexia S&A

Nexia S&A est un groupe de 500 professionnels, dont 48 associés, spécialisé en audit, expertise comptable et conseil de la direction financière.

Le groupe et ses équipes apportent à leurs clients, PME, ETI et grands groupes, des solutions créatrices de valeurs dans les domaines comptables, financiers et ESG et les accompagnent pour les mettre en œuvre.

Nexia S&A cultive ses valeurs d'esprit d'équipe, confiance et compétence, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés et salariés.

Le groupe poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients.

Nexia S&A exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureux d'accompagner leDoTank dans sa mission.

### Contact Nexia S&A

Olivier JURAMIE  
Associé – Directeur Général  
o.juramie@nexia-sa.fr

# La collection « Lu pour vous »

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek
- n°12 : Humanité. Une histoire optimiste
- n°13 : Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie
- n°14 : Printemps silencieux
- n°15 : La crise de l'État-providence
- n°16 : Enrichissement
- n°17 : Terre-Patrie
- n°18 : Temps, économie et modernité
- n°19 : Les révoltes du ciel
- n°20 : La Voie pour l'avenir de l'humanité
- n°21 : L'État ou la violence maîtrisée
- n°22 : Le capitalisme d'héritiers. La crise française du travail
- n°23 : L'impossible automation
- n°24 : L'État consacré par le risque
- n°25 : La 6<sup>e</sup> extinction : Comment l'Homme détruit la vie
- n°26 : Le principe de solidarité
- n°27 : Le mythe du déficit. Vers une économie du peuple
- n°28 : La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales
- n°29 : Représenter et gouverner. Une histoire de l'élection
- n°30 : Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole
- n°31 : Les désordres du travail. Enquêtes sur le nouveau productivisme
- n°32 : Une histoire des règles en Occident

**leDoTank**

69 rue de Montchapet  
21000 Dijon  
[www.ledotank.com](http://www.ledotank.com)